



I. Une démarche collective de construction

Depuis 2011 et la tenue des Etats généraux de l'ESS en Région Bretagne, les acteurs ESS et les pouvoirs publics partenaires –Etat, Région Bretagne, Départements, EPCI - ont engagé une démarche collective d'identification des enjeux de développement. Cette démarche, animée par la Cress, avait produit une stratégie régionale de développement de l'ESS 2012-2016 préfigurant ainsi ce qui sera inscrit dans la loi ESS de 2014.

Depuis 2012, les acteurs publics et ESS ont ainsi pris l'habitude de se réunir collectivement deux fois par an au sein de la **plate-forme de coordination de la Stratégie Régionale ESS** pour analyser collectivement les enjeux de l'ESS en Région et coordonner leurs actions et articuler leurs politiques.

C'est dans cette instance que se sont donc logiquement co-construites les priorités présentées lors de la **conférence régionale de l'ESS du 6 décembre 2016** co-présidée par l'Etat et la Région Bretagne.

Les 3 priorités et 9 défis, détaillés ci-dessous, ont été élaborés sur la base des données de l'Observatoire régional de l'ESS, d'un bilan de la précédente stratégie régionale ESS et de contributions des acteurs ESS et publics via un questionnaire en ligne.

II. Les axes de la stratégie régionale ESS

Priorité 1 : Tenir la cohérence entre principes et pratiques

a. Continuer à inventer des modèles d'organisation performants

L'ESS présente des modèles d'organisations solides et résilients avec parfois des difficultés à gérer et pérenniser les activités créées. Il s'agit de développer les approches « innovation sociale entreprises » : travailler sur de nouvelles formes de gouvernance, promouvoir des modèles économiques dynamiques, soutenir les regroupements volontaires, les démarches de mutualisation et de coopération (PTCE – Pôles territoriaux de Coopération Economique - notamment)

b. Engager des démarches de progrès

L'ESS doit tenir sa cohérence entre principes et pratiques (de management, de GRH, de qualité de l'emploi et de conditions de travail). Il s'agit donc de soutenir des démarche progrès en s'appuyant notamment sur de l'instauration, par la loi ESS, du guide des bonnes pratiques.

c. Poursuivre la mobilisation collective de citoyens

Promouvoir la capacité d'agir des citoyens est un enjeu démocratique majeur. C'est aussi un enjeu interne à l'ESS pour conserver une dynamique de de mobilisation au sein même des organisations de l'ESS. Il s'agit de faire vivre la dimension « éducation populaire » de l'ESS et de favoriser l'implication des citoyens dans les projets collectifs de l'ESS.

Priorité 2 : **Apporter des réponses concrètes aux enjeux de la Bretagne, dans le quotidien des Bretonnes et Bretons**

a. Créer de l'emploi durable, soutenir la création, le développement et la transmission des entreprises

L'emploi, c'est l'enjeu majeur. La contribution positive de l'ESS à l'emploi breton (17 000 emplois supplémentaires entre 2005 et 2015) doit être prolongée par des actions en faveur de l'entrepreneuriat ESS : création d'activités et innovation sociale, reprise-transmission, soutien à l'offre ESS de soutien à l'entrepreneuriat collectif...

b. Investir ou ré-investir des thématiques et des territoires clés

L'ESS doit être présente et jouer (ou rejouer) son rôle dans le développement de certaines filières – silver économie, alimentation et agriculture, numérique et collaboratif, économie circulaire, culture, réindustrialisation...- ou certains territoires – en particulier ruraux et des quartiers politiques de la Ville. Cela pose en général, la nécessaire articulation des politiques ESS avec les autres politiques sectorielles ou territoriales et en particulier, les liens avec les stratégies de filières et les Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) définis dans la Glaz Economie.

c. Contribuer à la transition énergétique et écologique (TEE)

L'ESS contribue aujourd'hui de façon sensible aux émissions de GES. Elle peut devenir exemplaire en matière de transition énergétique et écologique mais aussi favoriser l'implication citoyenne dans la TEE, jouer un rôle dans la précarité énergétique, dans l'économie circulaire ou dans l'autonomie énergétique de la Bretagne.

Priorité 3 : **Se donner les moyens de l'ambition**

a. Développer les partenariats pouvoirs publics / ESS pour agir dans les territoires

Les lois NOTRe et ESS ont dessiné un nouveau maillage territorial pour la mise en œuvre des politiques ESS. C'est à la fois une opportunité pour développer des politiques ESS, notamment en EPCL, mais au aussi un risque pour certains territoires ou certains secteurs et associations en particulier. Il s'agit donc d'animer un travail de sensibilisation et d'acculturation aux politiques ESS sur l'ensemble des territoires.

b. Préparer la relève

Comme d'autres pans de l'économie, la relève est un enjeu de pérennité pour les organisations d'autant que la jeunesse exprime une appétence forte pour d'autres formes d'entrepreneuriat et de rapport au travail. Il s'agit donc d'agir avec et en direction de la jeunesse et de soutenir les initiatives et démarches de mise en situation concrète.

c. Se doter de nouveaux moyens de développement

L'ESS porte des ambitions fortes. Il faut pouvoir les traduire concrètement en permettant la mobilisation des financements de l'innovation (FEDER, PIA, BPI...), en améliorant l'accès des entreprises de l'ESS aux financements et dispositifs de droit commun, en mobilisant des fonds solidaires privés pour l'ESS, en mutualisant les fonds et compétences internes à l'ESS.



Grégory HUCHON
Directeur adjoint
02 99 85 83 15 - 06 79 55 26 50
ghuchon@cress-bretagne.org

le réseau de l'ESS

Animation et contacts :

www.ess-bretagne.org

187 rue de Chatillon 35200 Rennes Fréville